



**Séance extraordinaire du conseil d'arrondissement
du jeudi 25 novembre 2021
à 18 h**

AVIS DE CONVOCATION

Mesdames, Messieurs,

Vous êtes par la présente convoqués à une séance extraordinaire du conseil d'arrondissement qui se tiendra au 55, avenue Dupras, le jeudi 25 novembre 2021, à 18 h .

Les sujets suivants sont à l'ordre du jour :

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

10.01 Ouverture de la séance

10.02 Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement

30 – Administration et finances

BUDGET DE FONCTIONNEMENT / PTI

30.01 Adopter le budget de fonctionnement 2022 de l'arrondissement, affecter un montant de 1 537 600 \$ des surplus d'arrondissement pour l'équilibre budgétaire et approuver la transmission au comité exécutif de la Ville.

1213035009

70 – Autres sujets

70.01 Période de question du public

70.02 Levée de la séance

Nathalie HADIDA
Secrétaire d'arrondissement
Montréal, le lundi 15 novembre 2021



Dossier # : 1213035009

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division Ressources financières_matérielles et informatiques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le budget de fonctionnement 2022 de l'arrondissement, affecter un montant de 1 537 600\$ des surplus d'arrondissement pour l'équilibre budgétaire et approuver la transmission au comité exécutif de la Ville.

D'adopter le budget de fonctionnement 2022 de l'arrondissement, affecter un montant de 1 537 600\$ des surplus d'arrondissement pour l'équilibre budgétaire et approuver la transmission au comité exécutif de la Ville.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2021-11-08 16:45

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1213035009

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division Ressources financières_matérielles et informatiques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le budget de fonctionnement 2022 de l'arrondissement, affecter un montant de 1 537 600\$ des surplus d'arrondissement pour l'équilibre budgétaire et approuver la transmission au comité exécutif de la Ville.

CONTENU**CONTEXTE**

La Charte de la Ville de Montréal, L.R.Q., chapitre C-11.4 (ci-après la "Charte"), contient des dispositions concernant l'adoption du budget de la Ville.

L'article 143.2 de la Charte stipule que le conseil d'arrondissement doit dresser et transmettre au comité exécutif, dans le délai fixé par celui-ci, un budget d'arrondissement qui prévoit des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent. Le comité exécutif a fixé au plus tard le 26 novembre 2021 la date de transmission, par les arrondissements au Service des finances de la Ville, de leurs budgets 2022

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA20 200430 Adopter le budget de fonctionnement 2021 de l'arrondissement, affecter un montant de 1 014 700\$ des surplus de l'arrondissement pour l'équilibre budgétaire et approuver la transmission au comité exécutif de la Ville.

DESCRIPTION

Le budget de 2022 a été établi selon des principes directeurs visant à soutenir des services de qualité aux citoyens, l'équité, l'imputabilité et l'autonomie des arrondissements. Il a également tenu compte des ajustements récurrents depuis quelques années.

Comme résultat de cet exercice, le budget total de l'arrondissement a été établi à 44 212 400\$ et est financé par un transfert central de 35 902 200\$, une taxation locale de 5 233 600\$, des revenus de 1 539 000\$ et une affectation des surplus d'arrondissement de 1 537 600\$

JUSTIFICATION

L'adoption du budget de fonctionnement est requise par la Loi et la Charte de la Ville de Montréal.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Financement du budget de l'arrondissement

	2021	2022
Transferts centraux	34 428 900	35 902 200
Taxation locale	4 951 100	5 233 600
Revenus	1 508 800	1 539 000
Affectation des surplus arrondissement	1 014 700	1 537 600
Total	41 903 500	44 212 400
Dépenses de l'arrondissement		
Rémunération	25 040 800	27 296 800
Transport et communication	656 600	662 800
Services professionnels, techniques et autres	5 522 800	6 018 100
Location, entretien et réparation	3 383 600	3 421 400
Biens non durables	3 919 000	3 916 600
Biens durables	248 600	215 100
Contributions à des organismes	1 425 300	980 900
Charges inter unités	52 200	52 200
Autres objets	1 654 600	1 648 500
Total	41 903 500	44 212 400

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Conformément à l'article 144.6, al. 2 de la Charte de la Ville de Montréal, l'arrondissement de LaSalle publie et affiche un avis public concernant la tenue d'une séance extraordinaire pour l'adoption du budget.

L'adoption du budget lors d'une séance extraordinaire du conseil, requiert la publication d'un avis public au minimum 8 jours avant la tenue de la séance. L'arrondissement a affiché l'avis public à la mairie, et l'a publié sur le site Internet de la ville de Montréal de l'arrondissement de LaSalle le 11 novembre 2021

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conformément à la loi, l'arrondissement adoptera son budget le 25 novembre 2021 à 18 heures

Adoption du règlement de la taxe locale, le 13 décembre 2021 lors de la séance régulière du conseil d'arrondissement.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ce dossier est préparé en conformité avec les articles 143.1 et 143.2 de la Charte de la Ville de Montréal et l'article 474 de la Loi sur les cités et villes.

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Louise POITRAS-TOUCHETTE
Conseillère en gestion des ressources
financières

ENDOSSÉ PAR

Lyne LAMBERT
C/D Ressources financières

Le : 2021-11-08